

Communication par mail à la presse spécialisée

Nicolas Gravit, Directeur d'Eiffage Aménagement, et Aude Debreil, Directrice Générale de l'EPA Sénart, poursuivent leur mission de co-présidence du Réseau National des Aménageurs (RNA) en 2019

Nicolas Gravit, Directeur Général d'[Eiffage Aménagement](#), et Aude Debreil, Directrice Générale de l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart (EPA-Sénart), se voient renouveler la confiance de Julien Denormandie, Ministre chargé de la ville et du logement, pour **présider et animer le Réseau National des Aménageurs (RNA) en 2019**. Ils mèneront à bien cette mission qu'ils ont déjà assurée en 2018.

Dans la continuité du travail mené l'année dernière pour construire un programme **visant à répondre au défi des sobriétés environnementale, énergétique, économique et foncière dans la fabrication de la ville** en adéquation avec les objectifs du projet de loi ELAN, ils auront pour mission :

- de poursuivre le pilotage de la fin du cycle de travail 2018 dans le cadre du programme annuel établi ;
- de construire le programme annuel pour 2019, puis de piloter et d'animer le nouveau cycle de travail qui en résultera ;
- de veiller à la capitalisation et à la diffusion des travaux 2018 et 2019, notamment à travers [le site internet du RNA](#) ;
- d'élargir l'audience du réseau afin de mobiliser tous les types d'aménageurs sur l'ensemble du territoire national ;
- d'ouvrir le réseau aux services départementaux et régionaux des services de l'État.

Pour ce faire, le RNA continuera à bénéficier du soutien des services de la Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et du Paysage (DHUP) et du Centre d'Études et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Créé en février 2015, le Réseau National des Aménageurs regroupe plus de 800 membres : acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme opérationnel, publics, parapublics et privés. Lieu de capitalisation, de réflexion et de diffusion des pratiques opérationnelles, ce réseau vise à l'instauration d'un partenariat pérenne entre les professionnels de l'aménagement, l'État et les collectivités pour favoriser les innovations et les évolutions dans les politiques publiques.